

## **Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 janvier 2010 à 20H30**

L'an deux mille dix, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en mairie, après convocation légale en date du 12 janvier 2010, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des conseillers.

### **Etaient présents :**

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, Mme KALLA, M. ROLLET, M. BOLE BESANCON, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, M. RISPAL, Mme LONG, Mme BONJOUR, Mme VERPLAETSE, M. TIRABOSCHI, Mme PRONE, Mme DESCHER, M. BOISSIE, M. CHAVENT, Mme THOMAS, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. PROST, M. FAURE, Mme PIGNOL,

### **Absents excusés :**

Melle ALTHEN, M. CHABERT, M. BERGERY, Mme JEANNIARD, M. LAMURE.

### **Ont donné un Pouvoir :**

Mademoiselle ALTHEN a donné pouvoir à Monsieur CAMPION

M. CHABERT a donné pouvoir à Mme FERMOSELLE

M. BERGERY a donné pouvoir à Monsieur TIRABOSCHI

Mme JEANNIARD a donné pouvoir à Monsieur FORESTIER

Monsieur LAMURE a donné pouvoir à Mme BONNEL

Monsieur le Maire renouvelle ses vœux de bonne santé à tous les conseillers et leur famille et leur souhaite de voir aboutir leurs projets. Il ajoute que les projets de la commune sont nombreux et qu'ils seront débattus lors du Débat d'Orientation Budgétaire prévu au Conseil Municipal du 9 mars 2010.

Mme VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2009 est adopté à l'unanimité, après intégration des modifications proposées par Mme FERMOSELLE et M. ROLLET.

## **N°1. Installation d'une nouvelle conseillère et remplacement de la conseillère démissionnaire dans la Commission Affaires Sociales et dans la Commission Communication**

Madame Maryse THOMAS ayant présenté sa démission, Monsieur le Maire procède à l'installation d'une nouvelle conseillère, placée immédiatement à la suite du dernier conseiller élu de la même liste, Madame Marielle THOMAS, présente et qui déclare accepter ce mandat.

Madame Maryse THOMAS étant membre suppléante de la commission d'appel d'offres, elle ne sera pas remplacée, selon les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics. Le renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres est prévu uniquement lorsqu'une liste est dans l'incapacité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Par ailleurs, Madame Maryse THOMAS étant membre de la commission Communication, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre issu de la même liste pour compléter cette commission.

Madame Marielle THOMAS est le candidat de la liste minoritaire. Aucun autre candidat ne se présente.

Le conseil municipal élit à l'unanimité Madame Marielle THOMAS comme membre de la commission Communication.

Enfin, Madame Maryse THOMAS étant membre de la commission Affaires Sociales, il est procédé à l'élection d'un nouveau membre issu de la même liste pour compléter cette commission.

Madame Marielle THOMAS est le candidat de la liste minoritaire. Elle précise qu'elle n'est pas disponible en journée et ne pourra pas participer aux réunions qui se tiennent la journée. Monsieur le Maire lui propose de faire un essai. Aucun autre candidat ne se présente.

Le conseil municipal élit à l'unanimité Madame Marielle THOMAS comme membre de la commission Affaires Sociales.

Monsieur le Maire précise que Madame THOMAS Maryse a souhaité poursuivre son mandat au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

## N°2. D.I.A.

Le Conseil prend connaissance des DIA reçues en mairie depuis le précédent conseil municipal :

<b>Bien</b>	<b>Lieu/parcelle</b>	<b>Vendeur</b>	<b>Prix</b>	<b>Acquéreur</b>
Habitation	AH 882 et AH 914 Rue de la Palombe	M. et Mme VALLET	198 000€	M. CHARBONNEL
Appartement	AD 534 Le Clos Cézanne rue de Mâcon	Mme CHAMPION et Monsieur CLERET	100 000€	Melle MONNET

Monsieur le Maire propose de ne pas préempter les 2 DIA. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## N°3. Camping municipal : création des emplois saisonniers 2010

### ► Agents d'accueil et d'entretien

Le Maire informe l'Assemblée que,

Vu le statut général des fonctionnaires et notamment le titre III relatif à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié par la loi 94.1132 du 27 Décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que pour assurer d'une part l'accueil et la facturation aux campings tourisme et gens du voyage durant la période d'ouverture des campings ainsi que le nettoyage du local accueil et des mobile home pendant toute la durée d'ouverture du camping et d'autre part l'entretien et la surveillance des campings ainsi que la suppléance ponctuelle des tâches d'accueil durant la période estivale, il y aurait lieu de recruter du personnel pour besoin saisonnier.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de créer **3** emplois saisonniers à **temps complet** à compter du 8 mars 2010.

Dit que les agents saisonniers seront recrutés et rémunérés pour deux d'entre eux sur la base de **l'indice brut 297 majoré 290** (adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe) soit au **1er échelon de l'échelle 3** et pour le troisième sur la base de **l'indice brut 297 majoré 290** (adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe) soit au **1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3**.

**Décide**, si la nécessité du service l'exige en raison de la période estivale, de faire effectuer des heures complémentaires aux contractuels saisonniers.

**Charge** Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion.

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir à ces emplois et à signer les contrats d'engagement à intervenir.

► **Animateurs**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler pour l'été 2010 les conventions de mise à disposition de personnel d'animation à passer avec l'organisme Ain Profession Sport et Culture pour le compte du camping. Il précise à l'Assemblée que des crédits seront inscrits au budget primitif camping 2010 pour la rémunération d'une prestation d'animation.

Il propose au Conseil de l'autoriser à signer cette convention pour chacun des agents d'animation qui seront mis à disposition du camping pour en assurer l'animation.

Il propose en outre, au cas où cette association ne parviendrait pas à proposer des candidatures et pour que la commune puisse recruter directement du personnel d'animation, de créer deux emplois saisonniers d'animateurs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Il précise que le besoin en animateurs pour le camping est au maximum de deux agents par mois pour les deux mois d'été et que le mode de recrutement dépendra du résultat des recherches de candidatures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** la convention de mise à disposition à passer avec Ain Profession Sport et Culture.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir.

**Dit** que le montant de la dépense est inscrit au budget de l'exercice en cours au compte 6228.

**ET**

**Décide** de créer **2** emplois saisonniers d'animateurs à **temps complet** à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

**Dit** que les agents saisonniers seront recrutés et rémunérés sur la base du premier échelon du grade d'animateur (**indice brut 306, indice majoré 297**).

**Décide**, si la nécessité du service l'exige en raison de la période estivale, de faire effectuer des heures complémentaires aux contractuels saisonniers.

**Charge** Monsieur le Maire d'assurer la publicité de vacance de ces emplois auprès du Centre de gestion.

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour pourvoir à ces emplois et à signer les contrats d'engagement à intervenir.

#### **N°4. Modification de la convention de mise à disposition de moyens techniques à signer avec la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la convention du 18 septembre 2008 passée avec la Communauté de communes pour la mise à disposition de moyens techniques pour des manifestations ou des interventions ponctuelles sur la voirie (déneigement, salage). Il ajoute que cette mise à disposition fait l'objet d'un remboursement de la part de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire propose au conseil de signer une nouvelle convention avec la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières afin d'ajouter d'une part le matériel supplémentaire utilisé et d'autre part de fixer le tarif de mise à disposition. Il propose, suite à une remarque de la Communauté de Communes et compte tenu que le matériel est utilisé principalement pour le compte de la commune, d'enlever la mention concernant le remboursement du matériel cassé à l'occasion de ces interventions, qui avait été proposé au Conseil Municipal du 17 décembre 2009.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

**Approuve** la convention de mise à disposition de moyens techniques,

**Et autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir,

#### **N°5. Proposition de convention de mise à disposition de moyens techniques et humains à signer avec la commune de Lurcy**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de signer avec la commune de LURCY le même type de conventions qu'avec la Communauté de Communes et la commune de GENOUILLEUX pour permettre la mise à disposition ponctuelle de matériel et de fonctionnaires dans certaines opérations exceptionnelles, comme le déneigement, le salage, le balayage des voies et l'évacuation des déblais.

Il propose d'appliquer les tarifs suivants inscrits dans la convention :

Pour le prêt de matériel :

- tracteur avec lame de déneigement : 33€ de l'heure
- camion avec saleuse : 33€ de l'heure
- balayeuse : 60€ de l'heure
- tracteur avec autre matériel (remorque, aspirateur à feuilles, etc) : 33€ de l'heure
- souffleur : 20€ par jour (montant minimal dû pour toute intervention, même inférieure à une journée complète)

Pour la mise à disposition du personnel : remboursement sur facture des sommes engagées pour la rémunération et les charges sociales en fonction des heures effectuées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** les conventions et les tarifs proposés.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions avec la commune de Lurcy.

## **N°6. Compte rendu du Conseil de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières**

Le conseil communautaire du 22 décembre 2009 a porté sur les points suivants :

- Budget communautaire, exercice 2009, décision modificative n°1
- Budget Visionis tranche 2002, exercice 2009, décision modificative n°1
- Budget Visionis tranche 2003, exercice 2009, décision modificative n°1
- Autorisation de défense en justice dans le cadre d'un recours au tribunal administratif,
- Convention de mise à disposition de matériel avec la Commune de MONTMERLE SUR SAONE
- Signature d'une convention de passage avec M. et Mme LAGUIDE
- Compte rendu des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant : marché d'assurances avec la SMACL, DIA (vente des murs du garage Poncet).

## **N°7. Planning des permanences des élections régionales**

Les élections régionales auront lieu le dimanche 14 mars 2010 et, en cas de second tour, le dimanche 21 mars.

Le prochain Conseil Municipal étant prévu début mars, Monsieur le Maire propose de procéder à l'inscription des conseillers municipaux sur le planning des permanences de ce scrutin. Monsieur CAMPION précise qu'un guide des procédures concernant la tenue des bureaux de vote sera distribué à chacun et, pour encourager les inscriptions, rappelle qu'il s'agit d'un devoir en tant qu'élus. Le planning est établi partiellement. Il sera complété avec les noms des conseillers absents.

## **Informations du Maire**

-Jeudi 21 janvier : un mot d'ordre de grève dans l'Education nationale. A Montmerle, en maternelle 3 classes en grève sur 6 et 4 sur 11 en primaire. Pour assurer le service d'accueil minimum, les atsem seront mobilisées pour la maternelle et pour l'école primaire 3 agents municipaux ont été affectés à cette mission.

-L'Association des Maires du Département de l'Ain a transmis à chaque mairie un courrier au début du mois de janvier qui faisait état de l'Assemblée Générale, où des explications avaient été demandées sur la réforme de la taxe professionnelle. La réforme a été votée et une nouvelle cotisation a été mise en place (Cotisation Economique Territoriale), qui se compose de deux contributions distinctes (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises et cotisation foncière sur les entreprises). En pratique, l'application pour les collectivités se fera en deux temps : en 2010, les collectivités percevront le même montant qu'en 2009 et à partir de 2011 les nouveaux impôts locaux seront effectivement perçus par les collectivités locales. Un amendement a été voté pour créer un fond de péréquation. Monsieur le Maire suggère de faire confiance en la sagesse et la vision d'avenir de nos députés et sénateurs.

-Le SMIDOM a adressé en mairie un calendrier des collectes concernant les jours fériés, les nouveaux horaires des déchetteries (désormais fermées le dimanche), les tarifs des bacs roulants.

-Le SCOT souhaite recueillir l'avis des habitants sur leur perception du territoire et organise une consultation comprenant un document de présentation et un questionnaire, à disposition du public en mairie.

-Le guide de pollution de l'air intérieur a été reçu en mairie. Cette information est importante.

-La date du feu d'artifice n'est pas encore déterminée. Une enquête réalisée dans les communes environnantes est en cours : beaucoup de communes ont choisi le 13 juillet dont Villefranche et Jassans. Sont en attente les dates de Belleville et Saint-Georges. La date probable pour Montmerle est le mercredi 14 juillet.

-Concernant la situation d'Haïti, beaucoup de dons sont collectés par l'intermédiaire d'associations, comme la Fondation de France et la Croix-Rouge. Monsieur le Maire indique qu'il est important de faire connaître toutes les initiatives et d'aider éventuellement à la collecte des dons. Il invite Monsieur CHAVENT à présenter l'initiative du ROTARY. Des containers, d'un coût unitaire de 750€, contenant du matériel pour 10 personnes sont envoyés. Seuls les dons en chèque sont acceptés contre un reçu. Monsieur RISPAL évoque une autre initiative concernant un spectacle de chorale organisé le 6 février à la salle des fêtes de Montmerle au profit d'Haïti.

### **Rapport des Commissions**

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON présente le nouveau parcours qui a été arrêté pour le défilé des conscrits du samedi et du dimanche.

La commission a finalisé le calendrier 2010 des manifestations, qui a été envoyé à toutes les associations. Elle a préparé le budget 2010.

La prochaine réunion aura lieu le Mardi 2 février à 18h30.

-Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping, :

Monsieur ROLLET indique que les illuminations ont été déposées par les services municipaux. Il remercie Monsieur et Madame GIMARET qui ont offert le sapin installé Place de l'église. Un courrier de remerciement leur sera adressé au nom de la commune.

Une exposition de patchwork aura lieu en juin. Une proposition a été faite pour une exposition de peinture du 4 au 13 juin 2010.

La date de la prochaine réunion reste à confirmer.

-Commission Travaux, Environnement :

Monsieur CAMPION présente les travaux de voirie en cours. Les deux chantiers importants, chemin vert et rue des Minimes, seront réalisés après les travaux de la SDEI concernant le remplacement des branchements en plomb.

Les chantiers envisagés pour 2010 sont les suivants : enrobé du parking rue de Saint-Trivier, réfection du Chemin des mûriers et de la rue de Chantebrune en lien avec la création de 2 lotissements, aménagement des berges de Saône, du marché couvert. Concernant le projet du port de plaisance (carottages réalisés ces jours sur le site et essais pénétrométriques, dont les résultats seront transmis prochainement), les études se poursuivent en collaboration notamment avec deux élèves ingénieurs de l'ENTPE de Vaulx-En-Velin.

Monsieur TIRABOSCHI interroge Monsieur CAMPION sur les travaux réalisés à l'angle de la rue Croix-Pierron. Celui-ci répond que ces travaux sont liés à un problème d'infiltration dans la maison de Monsieur PIVOT due à la présence d'une jardinière, qui sera remplacée par un mur fleuri et un banc, après nettoyage et reprise de la façade.

Monsieur CAMPION ajoute que les travaux d'élagage ont commencé.

-Commission Affaires Sociales et Jeunesse :

Madame KALLA rend compte du repas des Anciens, qui a été un succès malgré des conditions climatiques défavorables. Elle remercie tous les conseillers et les citoyens qui ont aidé en allant chercher les personnes âgées, les agents municipaux qui ont déblayé la neige. Le repas était préparé par Monsieur SERRURIER, il a été très apprécié.

-Commission urbanisme :

Monsieur le Maire rend compte de la réunion de la commission du 15 janvier. Il indique qu'une première réunion aura lieu le 22 janvier avec le cabinet Réalités qui est chargé de la mission de révision du PLU.

Le projet d'aménagement d'un lotissement au Thiollet a été étudié. Il a été transmis à la DDE avec un avis favorable, en demandant que les puits perdus soient calibrés pour éviter le rejet dans le réseau. La commission a ensuite évoqué les terrains et propriétés susceptibles d'être préemptés ou acquis par la commune dans l'avenir. Il ajoute qu'une DIA reçue le 15 janvier sera présentée au prochain conseil et concerne un projet ancien de création de parking en centre-ville. La commission a évoqué le dossier de la voie nouvelle et notamment un courrier transmis par l'avocat de Monsieur THOLLET et transmis au cabinet PETIT. Par ailleurs, le terrain NICOD va faire l'objet d'une vente ce qui permettra à la démarche engagée avec la municipalité d'aboutir.

-Commission communication

Monsieur le Maire indique que le Montmerle Info est pratiquement terminé. Un article concernant des explications sur l'aire de jeux de la batellerie va être intégré. Il sera distribué dans les prochains jours.

### **Tour de table**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole.

-Madame BONNEL remercie les services techniques du travail effectué pour le déneigement. Monsieur le Maire ajoute que le travail a été d'autant plus difficile que le sel manque et que la rupture de stock est générale. Des reproches ont été faits pour les trottoirs car la neige empêchait de voir la bordure.

-Madame THOMAS demande qui sont les 3 personnes qui vont assurer la surveillance des enfants de l'école primaire le jour de grève. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de 3 agents de la commune.

-Monsieur PROST propose qu'un spécialiste de l'étude des fleuves de l'université de Lyon soit sollicité pour le problème des berges de la Saône. Monsieur le Maire le remercie de cette proposition.

-Monsieur CHAVENT remercie Monsieur le Maire d'avoir parlé d'Haïti et propose d'envoyer un message à chacun. Monsieur le Maire ajoute qu'un lien pourra être créé sur le site internet de la commune.

-Madame MARAIS pense que chacun a l'obligation de déneiger son trottoir (particulier et commerçant). Monsieur le Maire confirme que c'est le cas et qu'un rappel a été fait dans le Montmerle Info.

-Madame MARAIS souhaite s'inscrire à deux formations de l'AMF, dont celle sur les marchés publics qui aura lieu à Montmerle. Monsieur le Maire rappelle à tous les conseillers intéressés de transmettre leur souhait d'inscription à la Secrétaire Générale.

-Monsieur ROLLET indique que beaucoup de voitures stationnent place de l'église indûment. Monsieur BOLE BESANCON répond qu'une présence renforcée de la police municipale va être organisée le week-end.

-Monsieur ROLLET demande quand sera refait le marquage payant rue de Mâcon. Monsieur le Maire répond que les services techniques sont à présent en mesure de réaliser ces travaux (machine et peinture sont à disposition). Il faut des conditions météorologiques favorables.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès, la semaine dernière, de l'époux de Madame RENDIER et de la naissance, hier, de Maé, le fils d'Elodie PERNOUD. Monsieur le Maire félicite également Mme FERMOSELLE pour la naissance de sa petite-fille, Méline.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

La prochaine séance aura lieu le 9 mars 2010.